

EDITO

S'engager pour un monde vivable, un combat nécessaire

Une vague de régressions environnementales s'est abattue sur nous début 2024 : mise sur pause d'Ecophyto, normes environnementales accusées, menaces sur l'OFB... une fausse réponse de court terme à la crise agricole cherchant à masquer les vrais enjeux : le revenu trop faible d'un certain nombre de paysans et un système alimentaire profondément inéquitable.

Ce chamboule-tout national a eu des répercussions locales, avec l'injonction des chambres d'agriculture des Pays de la Loire de mettre en pause les études de gestion quantitative de l'eau qui sont une brique indispensable pour organiser démocratiquement le partage de l'eau. Nous avons, avec FNE Pays de la Loire, marqué fermement notre opposition. Un combat, parmi d'autres, qu'il faudra poursuivre !

Car aujourd'hui peut-on sérieusement mettre en pause la transition environnementale ? Non, certainement pas alors que nous devrions être dans l'accélération des actions permettant de concilier écologie et justice sociale.

Pour sortir par le haut de cette crise, résistons aux régressions, créons des alliances, soyons force de propositions.

Florence Denier-Pasquier
Co-Présidente de
France Nature Environnement Anjou
nouveau nom de la Sauvegarde de l'Anjou



■ ZAC Océane : un cas d'école sur les limites des compensations à la destruction de zones humides

Après plusieurs visites du site de mesures compensatoires, les entreprises, collectivités et services de l'État ont admis l'échec des aménagements sensés améliorer les fonctionnalités écologiques. Pire, la prairie est dans un état moins bon qu'avant les travaux.

Réalisés après une étude dite "scientifique", ils confirment les limites de la mise en équation de la nature. Les zones humides sont des milieux qui se constituent lentement au gré de conditions pédologiques et hydrologiques spécifiques. D'où leur grande diversité. Faire un trou dans une prairie n'en fait pas une mare !

Combien de mesures inefficaces de ce type n'ont fait l'objet d'aucun suivi contradictoire ? Les moyens des services de l'Etat sont insuffisants pour assurer cette mission. Les porteurs de projets le savent et, avec la complaisante assistance de bureaux d'études, ils contournent l'esprit de la séquence éviter/réduire/compenser.

Des champs de mâche au tribunal : le procès du métam-sodium

Après des faits d'intoxication survenus dans la vallée de l'Authion à l'automne 2018 suite à la mauvaise utilisation d'un pesticide (le métam-sodium), se tenait en mai 2023 le procès des exploitants agricoles à l'origine des faits.

Le métam-sodium est une substance insecticide, fongicide, herbicide, nématicide, très nocive. Sa toxicité a été démontrée en 2017 par l'Agence Européenne de Sécurité Sanitaire. En France, le métam-sodium est utilisé notamment dans les cultures maraîchères. L'autorisation européenne a été retirée en 2009, et réapprouvée en 2012 sous réserve de conditions d'utilisation précisées par arrêtés préfectoraux. Elle est enfin interdite en novembre 2018 suite aux événements de Brain-sur-l'Authion.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du Maine-et-Loire étaient les suivantes : information préalable des communes environnantes, respect d'une zone tampon, arrosage abondant pour éviter la dispersion dans l'air, enfouissement direct (pas d'aspersion), certification ECOPHYTO.

Des faits graves

A Brain-sur-l'Authion, le non respect des prescriptions a provoqué :

- du 26 au 28 septembre 2018, des irritations de gorges et des gênes respiratoires au lycée de Narcé, à Brain-sur-l'Authion, après pulvérisation du produit sur des parcelles voisines.
- le 9 octobre, l'intoxication de 70 personnes sur la zone d'activité horticole. 40 personnes sont transportées au CHU d'Angers, qui déclenche un Plan Blanc.
- le 13 octobre, à Mazé-Milon, l'intoxication de 11 riverains et 4 pompiers.

La société Primaloire est alors mise en cause.

Une mobilisation protéiforme

En octobre 2018, la Sauvegarde de l'Anjou (FNE Anjou) porte plainte. Plusieurs associations se mobilisent : la fédération nationale FNE, le Collectif des victimes des pesticides de l'ouest, l'AMAP « La goutte d'eau », les membres du CEVA 49 (Collectif Environnemental Val d'Authion), créé suite aux événements. De nombreux articles de presse



relatent les faits dans leur gravité et donnent écho aux revendications remettant en cause les pratiques agricoles à l'origine des intoxications.

Un procès le 22 mai 2023

Les parties civiles : le CEVA 49 représenté par FNE Anjou, les lycéens de Narcé, des syndicats de salariés, les communes concernées, au total 70 plaintes de victimes pour blessures involontaires par violation d'une obligation de sécurité.

Les prévenus : deux gérants de la société nantaise Primaloire et l'employé chargé d'épandre les pesticides. Ils n'ont pas contesté leurs responsabilités.

Primaloire a été reconnue coupable (une amende de 35 000 € et deux autres de 7 500€). L'employé est condamné à une amende de 8 000€ avec sursis et deux autres de 1 000€.

Avancer sur la question des pesticides ?

Cette affaire met en lumière :

- * le danger de l'utilisation du métam-sodium, mais plus largement, de nombreuses autres substances actives nocives qui sont encore autorisées,
- * le rôle majeur des associations, FNE en particulier, dans la nécessaire vigilance sur le respect de la réglementation et la poursuite des contrevenants,
- * le non-respect de la réglementation - a fortiori - par un grand groupe et la crainte que d'autres scandales ne soient hélas nécessaires pour avancer sur la question des pesticides... ●

L'eau : une ressource précieuse à partager !

Nous ne ferons pas l'économie des économies d'eau et d'un partage d'une ressource précieuse car limitée

Le choc de la sécheresse et du manque d'eau de l'été 2022 reste présent à nos esprits.

La Loire, qui irrigue nos territoires avec ses nombreux affluents, a fait de nous des enfants gâtés en matière de ressource en eau. Mais le dérèglement climatique est là et il vient se rappeler à nous. Il réduit et fragilise les volumes nécessaires à notre alimentation en eau potable et à nos activités économiques.

Quand bien même des règlements et restrictions ont été pris au cours de crises successives, d'aucuns continuent de considérer cette richesse comme disponible à volonté, alors que nous devrions tenir compte de cette nouvelle donne climatique.

Il nous faut imaginer comment faire mieux avec moins. Nous sommes tous embarqués dans cette même problématique et le chacun pour soi ne saurait être de mise.

Soyons tous solidaires ! Des efforts sont à mettre en œuvre par chacun d'entre nous : les usagers domestiques pour l'eau potable, les collectivités, les industries et les professions agricoles pour les prélèvements en nappes et en cours d'eau.

Le raisonnement entendu parfois : « C'est mon eau, j'y ai droit » n'est pas tenable. Les autorisations de prélèvements ne sont pas figées dans le marbre. Dans le PLAN EAU et ses 53 mesures pour l'eau du 30 mars 2023, le gouvernement a prévu une économie d'eau pour tous les acteurs, avec un objectif de réduction de 10 % de l'eau prélevée d'ici 2030. Il a en particulier inscrit, dans sa mesure 11 relative à la sobriété, qu'il soit « progressivement [i.e. au fur et à mesure du renouvellement des autorisations (qui s'échelonne jusqu'en 2027)] mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versant dits en déséquilibre. ». Bien sûr qu'il faut partager la ressource disponible.

Le stockage dans de grandes réserves (les mégabassines) n'est pas une solution miracle à multiplier. Il faut avant tout se poser la question : « De l'eau, mais pour quoi faire ? » La souveraineté alimentaire, brandie comme un étendard, est un leurre dans la mesure où notre pays ne manque pas de productions alimentaires. Pour exemple, environ 50 % des céréales produites en France sont exportées, la filière céréalière affichant un excédent commercial de 14,5 milliards d'euros en 2022.

Notre fédération nationale est force de propositions pour travailler sur les véritables enjeux de souveraineté alimentaire, cf son dossier : <https://fne.asso.fr/dossiers/la-souverainete-alimentaire-reconnecter-agriculture-alimentation-et-territoires>



Il faut également briser l'image de toute cette eau qui se perdrait inutilement dans la mer lors des périodes de crues. Nos cours d'eau ont besoin de ces variations de débit pour assurer le transport des sédiments stockés dans leur lit. La mer a également besoin de cette eau douce et de ses nutriments pour la croissance de sa faune.

Alors nous n'avons d'autre choix que de partager cette eau dans le respect de l'équilibre entre les disponibilités et les besoins.

Partageons notre eau ! ●

L'organisation en réseaux de FNE Anjou

FNE Anjou continue de se développer et de se structurer pour tenter de couvrir tous les sujets de l'environnement et du patrimoine. Nos personnes-ressources sont plus ou moins nombreuses suivant les sujets. Certains sont donc plus facilement ou rapidement traités que d'autres. De plus, nos combats passés ont structuré notre action et orienté notre évolution.

Si nous sommes relativement bien armés et structurés sur certains thèmes comme l'eau et la biodiversité, en revanche nous cherchons des bonnes volontés pour renforcer nos actions sur

d'autres sujets dont certains sont en forte croissance, et en particulier sur le patrimoine, l'agriculture, l'aménagement des territoires (suivi des PLU, déplacements...), et l'énergie (éolien, photovoltaïque...). N'hésitez pas à nous faire signe si l'un de ces thèmes vous intéresse !

Mais bien sûr, si vous souhaitez plutôt vous investir avec nous sur l'eau, la biodiversité, les déchets, la prévention des risques, les « Sentinelles de la nature » ou la problématique santé-environnement, n'hésitez pas non plus, il y a du travail pour tous ! ●

Patrimoine

Le PSMV aura-t-il les moyens de ses ambitions ?

Le PSMV est attendu par notre fédération depuis des décennies. Il se montre à la hauteur du riche patrimoine angevin... sauf la place hégémonique de la bagnole... Le PSMV ne devrait pas signifier : Plan de Sauvegarde et du Maintien de la Voiture !

Habemus PSMV ! Enfin ! La ville d'Angers protège son patrimoine. Et pas qu'un peu : 200 ha, dans l'un des plus grands Sites Patrimoniaux Remarquables de France (le nouveau nom des anciens Secteurs Sauvegardés). Sa partie centrale a fait l'objet du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) dont l'enquête publique vient de s'achever. Et très honnêtement il est beau, bien documenté, protecteur comme il faut. Cela étant, il nous inspire toutefois quelques réserves.

Allez regarder cet intéressant document : avant tout, il faut saluer ce Plan, sa qualité, sa complétude et ses ambitions.

Mais la ville d'Angers n'a pas su se débarrasser de ses démons : la voiture y garde toute sa place : des autos au pied du château, des autos à la cathédrale, des autos sur les berges de la Maine, des autos place la Rochefoucault... On protège le patrimoine, mais les voitures continueront de le polluer, de le dégrader et de l'encombrer. De ce point de vue, on ne change pas de politique ! Pourtant, l'occasion était belle d'engager franchement la transition dans ce domaine.

De plus, le PSMV contient des projets d'aménagements nouveaux. Là, on n'est pas nécessairement d'accord : au Coeur de la Cité,

dans les jardins de l'hôpital St Jean, et même sur des places publiques comme sur la place Imbach. Certes, la ville a besoin de construire sur elle-même; certes il faut vitaliser l'ancien ; mais dans ces lieux, des précautions particulières sont à prendre. Lorsque le PSMV identifie des projets quasi-ficelés, notre naturel associatif et citoyen est bousculé : peut-être sont-ils pertinents, mais il faut en débattre, en transparence, proposer des alternatives, justifier les projets, autrement que par un dessin prédéfini sur le plan et quelques arguments. Il y a des procédures pour cela, qui exigent le débat public : nous refusons que les choses soient ainsi figées avant toute concertation.

On s'inquiète enfin de la capacité de gestion du PSMV : dans un tel périmètre, tous les projets, y compris les plus petits, devront être examinés au cas par cas. Les moyens qu'aura le PSMV pour les gérer risquent fort de définir les limites de son ambition. La protection suppose un réel dialogue entre particuliers et autorité ; une grande partie du patrimoine reste encore à inspecter pour qualifier les travaux acceptables ; il y a d'intéressantes propositions sur la nature en ville, mais comment les fera-t-on respecter ? etc... Ceci suppose des moyens de gestion importants, notamment humains : seront-ils au rendez-vous ? C'est une question évidemment essentielle. ●

SNCF Réseau condamnée pour destruction d'habitats d'espèces protégées : une victoire juridique exemplaire

En août 2023, SNCF Réseau a été condamnée par la justice à une lourde peine d'amende pour avoir détruit près de 6 ha d'habitats d'espèces protégées en pleine période de nidification : une décision qui doit servir d'exemple !

Devant entretenir la végétation proche des voies ferrées pour des raisons évidentes de sécurité, SNCF Réseau engage à la fin des années 2010 un vaste programme d'intervention sur la végétation dans la région Pays de la Loire, avec le choix de procéder quasi-systématiquement à des coupes rases plutôt que de l'élagage mesuré. En 2019, elle confie à un sous-traitant, la société SEFA Environnement, un chantier d'intervention sur les abords de la ligne Angers - Le Mans. En dépit des recommandations de la LPO Pays de la Loire, ces travaux sont engagés en pleine période de nidification (d'avril à juillet), sans demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

L'Office Français de la Biodiversité, organisme de police de l'environnement, après un gros travail d'enquête qu'il convient de saluer, constate la destruction de plus de 57000 m² d'habitats d'espèces protégées. Il fait interrompre les travaux et dresse procès-verbal. FNE Pays de la Loire, FNE Anjou, FNE Sarthe, la LPO Anjou et la LPO Sarthe déposent plainte et se portent partie civile.

Une jurisprudence pour tous les gestionnaires d'infrastructures linéaires

Par jugement du 22 août 2023, le tribunal correctionnel d'Angers condamne SNCF Réseau à une amende de 450 000 € pour complicité de destruction d'habitats et spécimens d'espèces protégées et son sous-traitant SEFA Environnement à une amende de 30 000 €. Chacune des cinq associations partie civile se voit allouer 10 000 € pour le préjudice subi. Ces sommes significatives témoignent de l'ampleur de l'atteinte causée à la faune dans ce dossier et de la volonté de la justice de la réprimer avec fermeté.

Si SNCF Réseau a fait appel, ce n'est pas le cas de son sous-traitant dont la condamnation est donc définitive. Quoi qu'il en soit, le jugement acte que les travaux significatifs engagés sur la végétation pendant la période de nidification constituent des délits. Cette décision juridique amorce une jurisprudence et lance un message qui devra être entendu par les différents gestionnaires d'infrastructures linéaires (routes, lignes électriques, fibre, etc...) et les obliger à mieux anticiper et programmer leurs interventions : il n'est en effet pas rare que de tels travaux d'entretien soient menés en dehors des périodes adéquates, malgré les recommandations des associations de protection de l'environnement.

Une belle victoire associative, même s'il faut rester vigilants ! ●



■ 60 ans en 2025 !

C'est l'âge de FNE Anjou et cela se fête !... Pour conforter la visibilité de notre fédération départementale et pour afficher son efficacité et son utilité, en valorisant le travail accompli.

L'évènement se prépare avec l'aide de Zoé, notre stagiaire :

- Entretiens avec les 3 derniers présidents et co-présidente : Jacques Zeimert, Yves Lepage et Florence Denier-Pasquier.
- Nous tiendrons compte de l'expérience acquise lors de la grande fête des 50 ans.
- Le travail de l'association pour les arbres remarquables du département sera l'un des supports de l'évènement.
- Les associations membres seront les principaux acteurs

Ce sera l'occasion de raviver la mémoire de notre fédération départementale et de ses associations membres, pour :

- asseoir ou maintenir notre légitimité auprès des élus, administrations, commissions diverses
- motiver les adhérents et bénévoles par la reconnaissance de leurs efforts
- susciter davantage d'adhésions, notamment de jeunes,
- attirer des donateurs, pour mieux financer nos actions.

Les actions Arbres d'Anjou ont le vent en poupe !

Né à la suite de la remarquable mobilisation citoyenne en 2018-2019 pour la protection des arbres, le groupe Arbres de FNE Anjou n'a cessé de se développer et de renforcer ses actions sur le département.



Composé d'une trentaine de bénévoles de tous âges et tous horizons, le groupe Arbres est animé par une passion commune pour les arbres et par la conviction profonde de l'urgence de les protéger.

Avec l'ambition de mieux faire connaître le patrimoine arboré du Maine-et-Loire pour mieux le préserver, les actions Arbres d'Anjou se déclinent en quatre branches :

- l'inventaire participatif des arbres remarquables,
- la Charte de l'arbre,
- la sensibilisation,
- la prise en compte des signalements liés à des destructions d'arbres.

En 2023, plusieurs axes ont été développés :

- la communication : avec la création de supports de communications marquants qui signent visuellement les actions Arbres d'Anjou.

- la sensibilisation : par l'organisation d'animations grand public, d'ateliers en milieu scolaire et par la participation à des événements, nous renforçons notre réseau et notre visibilité sur le territoire.

Neuf animations ont ainsi été organisées, dont cinq dans le cadre du programme départemental « Rendez-vous Nature en Anjou », mais aussi des ateliers au collège de Pouancé et une conférence. Le groupe Arbres a également été présent sur plusieurs événements festifs ou professionnels.

- le partenariat : les bénévoles rencontrent régulièrement différents acteurs ayant un rôle à jouer dans la préservation des arbres : élus, promoteurs immobiliers, services techniques, associations de protection de l'environnement... Ces réunions sont l'occasion de présenter la Charte de l'arbre de FNE Anjou, véritable support d'information sur les méthodes de gestion et de valorisation respectueuses des arbres.

Dans ce sens, un partenariat a été conclu avec le CAUE49 et plusieurs rencontres ont été organisées avec le Conseil départemental, la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, etc.

- les actions transversales telles que : la formation à la méthode d'inventaire des arbres du Collectif Préservons le domaine de Boudré, adhérent à FNE Anjou, ; l'amélioration des fonctions de l'application d'inventaire ; la mise en place d'un groupe de validation des données arbres, etc.

Si pour vous aussi la protection des arbres est un enjeu majeur et que vous souhaitez vous y investir, n'hésitez pas à contacter le groupe Arbres à arbres@fne-anjou.org.

Que vous soyez néophyte ou expert, chacun peut trouver sa place au sein du groupe Arbres, en contribuant par exemple à l'inventaire des arbres, en devenant correspondant local ou en participant aux actions de sensibilisation. ●

La politique des mobilités d'Angers Loire Métropole fait du surplace

2023 : inauguration de la deuxième ligne de tramway, attendue depuis tant d'années. Le réseau de transport en commun franchit un pas décisif. Des aménagements sécurisés sont réalisés pour les vélos, non sans quelques couacs qui auraient pu être évités. Cette dynamique doit encore s'amplifier.

Atteindre nos objectifs climat 2030 suppose une action résolue sur les mobilités

39% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'agglomération sont en effet issus du transport routier et la voiture est encore très largement utilisée pour des déplacements inférieurs à 5 km. Le conseil d'Angers Loire Métropole de janvier 2022 a voté la réduction des gaz à effet de serre de 60 % pour 2030. Si nous voulons collectivement y parvenir, la réduction des déplacements motorisés est un levier incontournable. L'actionner permettra aussi des bénéfices pour la santé (limitation des accidents routiers, baisse des pollutions de l'air) et améliorera la qualité du vivre ensemble par l'apaisement de nos territoires.

Aujourd'hui, les spécialistes des mobilités urbaines l'affirment : il est nécessaire de freiner l'efficacité du système automobile, qui a pris à la fin du XXème siècle une place quasi hégémonique. C'est bien la place de la voiture dans nos villes et dans nos vies qui est interrogée. Elle doit évoluer pour laisser de l'espace aux alternatives moins polluantes. Mais cette question n'est pas qu'une question d'évolution des comportements individuels, comme on aime à nous le faire croire.

La longue, trop longue attente d'une stratégie collective ambitieuse

Cette stratégie, nécessairement concertée, est à peine au stade de l'ébauche. Ce n'est pas faute à FNE Anjou et Place au Vélo d'avoir fait des propositions constructives depuis des années, sans résultat à ce jour. Quelle déception !

Quelle colère aussi quand, au lieu de mettre en œuvre les conclusions des Assises de la Transition Ecologique (2021) pour lesquelles nous nous sommes mobilisés, le débat public s'engluie sur la construction d'un parking silo de 300 places face au château d'Angers ! Rappelons que ce nouveau parking s'ajouterait aux 5250 places déjà

existantes dans les ouvrages, très attractifs du fait du maintien de la politique de la première heure de stationnement gratuite. Sans compter les 1350 places gratuites de la place historique La Rochefoucault, pourtant aujourd'hui desservie par un tramway qui lui est payant !

Moins, mieux, autrement qu'en bagnole

Un nouveau partage de l'espace public est bien la première condition de l'atteinte des objectifs climat cités plus haut.

Il s'agit d'accompagner encore plus une dynamique menée par les plus motivés de nos concitoyens, avec une forte hausse de la marche et du vélo dans la dernière enquête Mobilités publiée par l'Agence d'urbanisme*. Cette progression est surtout tirée par les évolutions de la ville centre. Il est en effet beaucoup plus complexe de se détacher de la bagnole dans les autres communes qu'Angers : faiblesse des réseaux de bus, dangerosité des axes routiers, absence de continuités cyclables entre communes, etc. Un nouveau partage des voiries doit permettre d'inverser les priorités actuelles en pensant d'abord aux publics les plus fragiles (enfants, personnes âgées ou en situation de handicap...) et sur TOUS les territoires de l'agglomération (renforcement des dessertes ferroviaires, busways et itinéraires sécurisés pour les modes actifs, etc). Il faut aussi favoriser la diminution du besoin de mobilité par un meilleur aménagement du territoire.

Avoir des messages clairs et cohérents est la seconde condition de la réussite collective. La révolution culturelle n'aura pas lieu si les incohérences des aménagements actuels persistent. Il est temps pour l'agglomération d'Angers d'entrer enfin dans le XXIème siècle et de sortir de l'hégémonie de la bagnole construite au siècle dernier. Nous avons tous à y gagner ! ●

* <https://www.aurangevine.org>

Réautorisation du glyphosate

Pesticides et renoncements sont les deux mamelles de l'Agro-Industrie et du Gouvernement

Le 10 novembre 2023, FNE Anjou ainsi que 16 signataires ont lancé un appel à manifester contre la ré-autorisation du glyphosate dont le vote en Commission Européenne se tenait le 16 novembre 2023. Ce vote inique en faveur de l'Agro-Industrie pérennise le droit à utiliser le glyphosate durant encore 10 ans.

Comme lors du précédent vote le 13 octobre, la France s'est lâchement abstenue, alors qu'en 2017 elle s'y était opposée.

Dès juillet 2020, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie missionnait des experts du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Ecologie et de l'Inspection Générale des Finances sur l'efficacité des fonds publics dédiés à la réduction de l'usage des pesticides. En mars 2021, le rapport était remis mais non rendu public. Les recommandations du rapport faisaient état des fortes dépenses en la matière et constataient que l'usage des pesticides avait augmenté de 13% en 10 ans. La conclusion du rapport était claire "La machine Ecophyto est grippée, il faut davantage accompagner l'agriculture biologique". A l'époque, Emmanuel Macron s'était engagé à interdire le glyphosate dès 2021.

Le principe de précaution n'a pas prévalu aux yeux de nos dirigeants, bien au contraire. Soumis aux intérêts des lobbyistes, le ministre actuel de l'agriculture a tenu des déclarations hypocrites. Le lobby agro-industriel a gagné contre la santé et l'environnement.

Pourtant, il existe des solutions alternatives qui ont fait leur preuve: désherbage mécanique, rotations, mise en place de prairies, paillage etc... pour protéger la biodiversité, l'eau, les agriculteurs, les riverains, les consommateurs et bien d'autres aménités .

Non content de cette duperie, le gouvernement continue de favoriser l'agro-industrie en laissant la FNSEA annoncer triomphalement l'abandon du relèvement des redevances sur les pesticides et les ressources en eau. Cette réforme était le pilier du financement du «Plan eau» présenté par Emmanuel Macron en mars 2023 pour réparer une injustice et faire contribuer les irrigants agricoles à hauteur de 10 millions d'euros comme les utilisateurs de pesticides les plus dangereux pour l'environnement et la santé à hauteur de 37 millions d'euros. Cette hausse des taxes devait rééquilibrer le financement des Agences de l'eau dont la priorité est la préservation de la ressource en eau. Une fois de plus, la FNSEA a mené son travail de sabotage, méprisant les instances démocratiques et piétinant le principe du pollueur- préleveur- payeur. ●

■ La justice dit non aux destructions de haies

En février 2021, un arrachage de haies abritant des espèces protégées est constaté par des agents de l'Office Français de la Biodiversité à Challain-la-Potherie. Le gérant des sociétés agricoles concernées (M. Cellier) s'était pourtant vu opposer un refus d'arrachage au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune. Des poursuites sont engagées par le parquet d'Angers et l'affaire est jugée le 19 février 2024.

Le tribunal correctionnel d'Angers juge le prévenu et ses différentes sociétés agricoles coupables de destruction et altération d'habitats d'espèces protégées. Il les condamne à des amendes, une peine de prison avec sursis, la remise en état des lieux et la réparation du préjudice des associations constituées parties civiles (FNE Pays de la Loire, FNE Anjou et la LPO Anjou).

Cette décision intervient dans un contexte de remise en cause des réglementations protectrices des haies par une partie de la profession agricole : elle vient réaffirmer l'importance de l'enjeu de préservation des haies.